

**La Foye Monjault**  
**Procès-verbal du conseil municipal**  
**Séance du 06 novembre 2023**

---

Le 06 novembre deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Foye Monjault se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Dany Michaud, Maire, convoqués le 31 octobre 2023, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : Pascal ADAM, Christophe BONNIN, Jean-Pierre BOUCHET, Maryse CALVO, Jean-Luc GAUTIER, Richard GOBIN, Philippe JEAN, Patricia MÉTAIS, Dany MICHAUD, Marjorie TALINEAU, Thierry WALTER (départ avant le 1<sup>er</sup> vote).

Excusés : Pauline POMMIER .

Absents : Pierre JANVIER, Fabien MARÉCHAL, Thierry WALTER (départ avant le 1<sup>er</sup> vote).

Secrétaires : Maryse CALVO, Patricia MÉTAIS

Mode de Scrutin : Public (aucune demande de scrutin particulier ayant été demandé)

---

**Ordre du jour**

- Adoption du PV du 18 septembre 2023
  - Travaux de voirie
  - Assurance des risques statutaires
  - Projet du groupement d'intérêt cynégétique
  - Ferme éolienne de Plaine d'Argenson
  - Inauguration du monument aux morts
  - Organisation du 11 novembre 2023
  - Questions diverses
- 

**Délibération 2023-11-01 : Assurance des risques statutaires : adhésion au nouveau contrat 2024-2027. Taux retenu 8.01%**

(Présents 10, procuration 0 ; suffrages exprimés 10; vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention)

**Délibération 2023-11-02 : GIC Courance et Mignon : mise à disposition de terrains pour la réalisation d'aménagements favorisant la biodiversité**

((Présents 10, procuration 0 ; suffrages exprimés 10; vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention)

**Délibération 2023-11-03 : Avis sur l'implantation d'éoliennes sur la commune de Plaine d'Argenson**

(Présents 10, procuration 0 ; suffrages exprimés 10; vote : 0 pour, 10 contre, 0 abstention)

**Délibération 2023-11-04 :Devis entretien tracteur John Deere**

(Présents 10, procuration 0 ; suffrages exprimés 10; vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention)

**Délibération 2023-11-05 : Facturation du temps de agents municipaux : 30€**

(Présents 10, procuration 0 ; suffrages exprimés 10; vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention)

---

**Adoption du PV du 18 septembre 2023** : adopté à l'unanimité

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à faire concernant le **procès-verbal du 18 septembre 2023**.

Au sujet de la déclaration de Thierry WALTER, Marjorie TALINEAU demande une explication quant au fait qu'aucune des réactions exprimées par les conseillers n'apparaît au PV.

**La Foye Monjault**  
**Procès-verbal du conseil municipal**  
**Séance du 06 novembre 2023**

---

Madame Le Maire explique que Thierry WALTER, trouvant injurieux certains propos à son égard, a souhaité que les différentes interventions ne soient pas inscrites au PV. Il se réserve le droit de poursuivre en diffamation.

Pascal ADAM demande que soit maintenue sa remarque, à savoir que « le véhicule était stationné sans éclairage la nuit, comme l'impose le code de la route » et Marjorie TALINEAU approuve.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV du 18 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Thierry WALTER quitte la réunion à 21h08.

### **Travaux de voirie**

**La route entre Vallans et Limouillas** est abimée, sachant que la commune de Vallans a déjà refait la partie la concernant, Madame Le Maire propose au conseil de refaire 1 150 m de cette route, afin que la remise en état soit complète.

Deux devis ont déjà été réalisés, un par l'entreprise SETPA de 18 987.50 € en bicouche et un par l'entreprise ROCHE de 26 683.00 € en tricouche, l'entreprise MORIN, sollicitée également, n'a pas voulu donner suite.

Le conseil souhaite que l'on redemande des devis avec des prestations identiques afin de pouvoir se prononcer.

De même, pour les travaux de confection de WC public PMR place Michel Canteau, car les devis réalisés par ces deux mêmes entreprises ne fournissent pas non plus les mêmes prestations.

### **Assurance des risques statutaires : adhésion au nouveau contrat 2024-2027.**

#### **Délibération 2023-09-01**

Madame Le Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que la Commune a, par la délibération 2022-10-02 du 06 octobre 2022, demandé au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Madame Le Maire, expose que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité les résultats le concernant. Elle précise que :

Vu le code général de la Fonction Publique ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'opportunité pour l'Établissement public de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires pour le personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et en application de la réglementation susvisée ;

Vu les garanties et les taux proposés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres à l'issue de la mise en concurrence du contrat à effet au 1er janvier 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

**La Foye Monjault**  
**Procès-verbal du conseil municipal**  
**Séance du 06 novembre 2023**

---

- D'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et proposé par CNP Assurances par l'intermédiaire de son courtier RELYENS pour les :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ou détachés ; Liste des risques garantis : Décès, Accident du travail (congé d'invalidité temporaire imputable au service, frais médicaux), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité, (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant) : soit un Taux de : **8.01%**  
+ Frais d'intervention du Centre de gestion : 0.19 % de la masse salariale assurée.

- Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL ou détachés et agents non-titulaires de droit public ; (Liste des risques garantis : Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), maladie grave, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant), maladie ordinaire ; Taux unique : **0.70 %**  
Avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt pour la maladie ordinaire + frais d'intervention du centre de gestion : **0.19 % de la masse salariale assurée.**

- Autorise le Maire, à signer les certificats d'adhésions au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

**GIC Courance et Mignon : mise à disposition de terrains pour la réalisation d'aménagements favorisant la biodiversité**

**Délibération 2023-09-02**

Le GIC Plaine de Courance et Mignon a pour projet l'aménagement du territoire pour préserver de nombreuses espèces (perdrix, insectes, chevreuil, lièvres...).

Le GIC souhaite passer une convention avec la commune concernant quelques parcelles communales non exploitées à ce jour pour les entretenir et y faire quelques aménagements (jachères fleuries, cultures à gibier, bandes enherbées, plantations de haies, ruches, hôtels à insectes, trous d'eau, mares, abreuvoirs, agrainoirs...)

Ces parcelles représentent au total 1 ha 74 a 45 ca.

Le conseil donne un accord de principe à l'unanimité pour signer une convention de mise à disposition des parcelles pour aménagement par le GIC, en vue de préserver la faune sauvage.

**Avis sur l'implantation d'éoliennes sur la commune de Plaine d'Argenson**

**Délibération 2023-09-03**

Madame Le Maire, demande aux membres du conseil municipal d'émettre un avis sur l'implantation d'une nouvelle ferme éolienne sur la commune de Plaine d'Argenson. Elle rappelle que ce projet va à l'encontre du SCOT voté dernièrement ; la Communauté d'agglomération du Niortais et le conseil municipal de Plaine d'Argenson se sont déjà prononcés contre. Ce projet a été initié et démarré sans que les élus de la commune en aient été informés.

Les membres du conseil considérant que le nombre d'éoliennes présentes sur le secteur de Plaine d'Argenson est déjà bien suffisant et considérant que ce projet va à l'encontre des préconisations du SCOT, décident à l'unanimité de voté « contre » ce projet.

**La Foye Monjault**  
**Procès-verbal du conseil municipal**  
**Séance du 06 novembre 2023**

---

**Inauguration du monument aux morts**

En accord avec M. GABORIT, l'inauguration du monument aux morts devait avoir lieu le 11 novembre 2024. La tombe d'un soldat, jusque-là ignorée, a été découverte dans le cimetière de Plaine d'Argenson par la personne qui s'occupe des anciens combattants sur cette même commune. Un hommage doit lui être rendu lors des commémorations du 11 novembre. M. le maire de Plaine d'Argenson a sollicité Mme le maire pour lui demander de choisir une autre date pour l'inauguration de notre monument. En accord avec les anciens combattants, il est proposé d'avancer l'inauguration au 8 mai 2024. Madame Le Maire demande l'avis du conseil. Marjorie TALINEAU précise que le 8 mai 2024 tombe un mercredi qui se trouve être la veille de l'Ascension. Un très long week-end de 5 jours incluant la fermeture des écoles le vendredi 10 mai, ne nous paraît pas être une date opportune ; le risque étant d'avoir peu de monde. Après discussion, le conseil donne son accord pour fixer la date de **l'inauguration au 8 mai 2024.**

**Organisation du 11 novembre 2023**

Madame le maire informe le conseil que la cérémonie du 11 novembre aura lieu ce samedi à 11h30 devant le monument aux morts. Pour l'occasion la gerbe de fleurs a été commandée ainsi que les gâteaux au Rabelais pour le vin d'honneur suivant la cérémonie à la salle des tuyas. Philippe JEAN et Jean-Luc GAUTIER se chargeront d'installer l'enceinte pour le discours et la musique.

**Questions diverses**

**Séisme du 16 juin 2023**

À la suite du Séisme du 16 juin dernier, la commune de La Foye Monjault a été reconnue **le 1<sup>er</sup> novembre en état de catastrophe naturelle**, les habitants de la commune ont maintenant 30 jours pour déclarer tout sinistre à leur assurance.

**Obsèques de Monsieur Jean-Jacques LARGEAU**

Monsieur Jean-Jacques LARGEAU n'ayant pas de famille connue, la commune prendra en charge ses frais obsèques.

**Application « Localiti »**

Le développeur Réseau des Communes avec lequel nous travaillons pour notre site Internet nous propose une nouvelle application mobile « Localiti ». Cette application est gratuite et permet une diffusion des informations locales en temps réel.

Les membres du conseil trouvent cette proposition intéressante, mais aucune décision n'est prise pour le moment, sachant que tous les habitants ne sont pas « hyper-connectés ».

**Devis entretien tracteur John Deere**  
**Délibération 2023-09-04**

**La Foye Monjault**  
**Procès-verbal du conseil municipal**  
**Séance du 06 novembre 2023**

---

L'entretien annuel du nouveau tracteur est à effectuer, pour ce faire, Equip'jardin a communiqué à l'atelier un devis s'élevant à 434€HT.

Le conseil municipal se prononce « pour » à l'unanimité.

**Facturation du temps de agents municipaux.**

**Délibération 2023-09-05**

Les agents se trouvent obligés d'entretenir un terrain dont la succession n'est toujours pas faite. Madame Le maire demande au conseil de déterminer un coût horaire pour l'entretien d'espaces ne faisant pas partie du domaine public et de pouvoir adresser une facture au notaire, chargé de la succession Chevalier. Une rétroactivité pour les années 2021 et 2022 est demandée par le conseil.

Les membres du conseil après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'un coût horaire de 30€ pour l'intervention des services techniques pour le compte d'autrui et d'une rétroactivité pour les années 2021 et 2022.

**Plan Vigipirate**

La préfecture demande que des dispositifs de vidéoprotection soient mis en place devant les lieux publics. Ces dispositifs pourront être financés par l'Etat. Il convient de les lister, de voir le coût engendré afin de demander une prise en charge.

**Réunion PLH (Plan Local de l'Habitat)**

Dans le cadre du Plan Local de l'Habitat, les communes doivent signaler chaque habitat indigne. Le logement de M. Baudouin de Limouillas (ancienne école) a été signalé indigne.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 les logements classés G sont interdits à la location. Il en sera de même, à compter de 2028, pour les logements de classe énergétique F. Les propriétaires (occupants ou bailleurs) pourront prétendre à des aides selon conditions de ressources.

Mme Michaud a profité de cette rencontre pour demander si un bailleur social pourrait prendre en charge, soit par l'intermédiaire d'une vente ou d'une mise à disposition de la dépendance comprise dans l'enceinte du Rabelais. La CAN a pris note ; la commune doit être contactée.

Par ailleurs, toujours dans le cadre du PLH, il serait important de visiter les logements dont la commune est propriétaire, afin de voir l'état.

**Courrier de Monsieur Brunet**

Madame le Maire doit s'entretenir avec monsieur Perez du département afin de trouver une solution au problème de vitesse sur la départementale traversant le Puyroux.

Aucune autre intervention n'étant demandée, la séance est levée.

---

**La Foye Monjault**  
**Procès-verbal du conseil municipal**  
**Séance du 06 novembre 2023**

---

<b>Fonction</b>	<b>Nom</b>	<b>Signature</b>
Le maire	Dany MICHAUD	
Le secrétaire de séance	Maryse CALVO	
Le secrétaire de séance	Patricia MÉTAIS	